

Compte – Rendu

Conseil d'école du lundi 20 novembre 2017

Présents : S.Rossas, S.Lefeuvre, C.Bruni, M.Fraschina, P.Avenas, C.Joseph, B.Jaudon, E.Plantin, V.Pamart, F.Large, MC Jouve.

1. Présentation de l'équipe et des effectifs 2017/2018

La classe de TPS, PS, MS, GS et CP compte 13 élèves : 2 TPS, 1 PS, 1 MS, 5 GS, 4 CP.

Enseignant : M. JAUDON aidé de Mme VINCK Sylvie en qualité d'ATSEM.

La classe de CE1, CE2, CM1, CM2 compte 14 élèves : 4 CE1, 1 CE2, 4 CM1, 5 CM2.

Enseignante : Mme JOSEPH.

La classe de CE1, CE2, CM1, CM2 dispose d'une AVS présente pour deux élèves.

L'école de Joncy compte 27 élèves.

L'école, à ce jour ne bénéficie plus de la présence de RASED (accompagnements des enfants en difficultés). L'occasion pour les parents de découvrir ces carences du système qui semblent aberrantes. Les enseignants confirment qu'au moins deux enfants auraient besoin de travailler avec le RASED.

Le conseil d'école déplore unanimement cette situation de pénurie alarmante.

2. Résultat des élections

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 7 octobre. Le taux de participation est de **85,37%** pour JONCY.

Sont élus :

- Classe TPS/PS/MS/GS/CP : Mme LEFEUVRE (titulaire) – Mme PLANTIN (suppléante)
- Classe CE1/CE2/CM1/CME : Mme FRASCHINA (titulaire) – Mme ROSSAS (suppléante)

3. Fonctionnement et règlement de l'école.

Le règlement intérieur est approuvé et voté par l'ensemble des personnes présentes. Il vous sera communiqué dans les cahiers et devra être lu et signé. Pas de grands changements, quelques rectifications techniques (notamment concernant l'inscription obligatoire à la garderie du soir dès le matin) seront effectuées. Le règlement est adopté.

Il est alors fait mention du départ de Christelle, qui travaillait à la garderie et à la cantine. Françoise Large explique que les nouvelles dispositions concernant les emplois aidés (leur suppression) ne permettent plus à la commune de faire intervenir une personne sous contrat « classique », trop onéreux, raison pour laquelle il a été fait le choix de faire appel à une personne qui, étant auto-entrepreneuse, pourra facturer de façon plus souple ses interventions (Myriam). Elle a par ailleurs été, quant à elle, « victime » de la suppression des NAP (pour lesquelles elle était engagée avant qu'elles ne soient supprimées du fait du retour à la semaine de 4 jours).

Elle remplacera donc Christelle dès le mois de décembre. Elle sera présente le mardi matin et le vendredi matin pour la garderie (Chantal effectuera les autres heures) et le lundi et le jeudi

pour la garderie de fin de journée (Chantal effectuera également les autres heures) ainsi que tous les midis à la cantine.

L'ensemble du conseil d'école déplore cette situation, et rappelle que Christelle a accompli avec un grand dévouement sa mission pendant toute la durée de son contrat.

C'est l'occasion aussi de rappeler que la demande d'inscription à la garderie du soir doit être effectuée impérativement dès le matin, afin de libérer le cas échéant le personnel s'il n'y a pas d'enfants inscrits.

C. Joseph insiste ensuite sur une information qui est confirmée par les DDEN, l'école de Joncy **NE VA PAS FERMER** et les rumeurs qui font état d'une fermeture de classe sont pour le moment infondées.

Elle insiste ensuite sur un point délicat mais qui mérite d'être évoqué. Les enseignants constatent que de nombreux enfants présentent des signes d'hygiène trop rudimentaire, ce qui se traduit notamment par des odeurs collectives « fortes ». Les parents délégués, sollicités pour en faire part aux autres parents, demandent que les enseignants traitent cette problématique par un mot diffusé dans les cahiers et éventuellement par des séances autour de la propreté, du respect ...toutes choses évidentes mais qui nécessitent des piqûres de rappel.

4. Activités pédagogiques complémentaires (APC).

Les APC ont été effectuées autour de soutien pour certains élèves, mais B. Jaudon déplore le fait que certains enfants concernés n'ont pas participé (base du volontariat) .

Il est envisagé pour les APC suivants qui auront lieu les lundis après 16h15, d'orienter les activités par petits groupes autour du projet « poussins » (confection d'un abri, entretien, soin, nourriture...) et pour une seconde partie de l'année autour d'un projet d'art plastique visant à confectionner une fresque sous le préau.

Projet d'école.

Le projet d'école est à refaire cette année, les enseignants veulent l'accès sur le domaine artistique et culturel. D'où les projets en APC, notamment sur la fresque murale.

D'autant plus, qu'un musicien intervenant de la COMCOM vient chaque semaine se joindre à la chorale, il a su trouver sa place dans un projet pourtant déjà très personnalisé, et se montre très engagé, il sera là pour la fête de Noël le 22 décembre.

5. Sorties et projets

Les sorties et projets réalisés :

Les enfants ont participé aux traditionnelles vendanges cette année encore, à des lectures de contes dans le cadre de la semaine bleue, ainsi qu'à la semaine du goût :

À l'EHPAD, puis au « tour du monde des épices », en atelier de cuisine avec Philippe Lefevre et grâce au jeu des saveurs avec les enseignants.

Ils sont également en train de faire un élevage de poussins.

Les sorties et projets prévus :

La fête de Noël aura lieu le **22 décembre à 18h30**, les enfants feront comme l'an passé de la calèche avec un père Noël véritable et certifié durant l'après-midi.

La Kermesse aura lieu le **30 juin**.

Les enfants iront visiter un élevage de moutons en janvier et un élevage d'autruches un peu plus tard.

Ils participeront à un projet cirque avec Lucie Vandroux pendant la semaine du 26 au 30 mars (spectacle le **30 mars en soirée**).

Les enseignants sont encore en réflexion pour l'organisation d'autres sorties qu'ils souhaitent orienter vers les arts plastiques, (peinture, sculpture, architecture), devant tenir compte des budgets... Différentes pistes sont évoquées, les choix seront faits avant la fin d'année 2017.

Il est rappelé que les demandes à faire aux communes pour des aides exceptionnelles, notamment pour les sorties des élèves, doivent être envoyées avant les votes de budget, soit en février au plus tard.

6. Bilan de la coopérative scolaire.

Au 30 août 2017, le compte de la coopérative scolaire détenait 1530,70 euros.

Grâce au sou des écoles, aux familles et à la vente de CD, le compte détenait 6780,70 € au 15 septembre 2017.

Depuis, quelques sorties d'argent (notamment avec les assurances, les abonnements, la semaine du goût, la SACEM, les fournitures diverses la couveuse) ont eu lieu, soit un total de 1325,07€.

Il reste donc, à ce jour, un budget de 5455,63€.

7. Questions diverses.

Le sujet de la fermeture de l'école étant abordé précédemment, aucune autre question n'a été posée.